



**GMA GARNET GROUP**

*when your abrasive matters!*



# GMA Garnet

## FICHE SECURITE

### SECTION 1 – IDENTIFICATION

|                         |   |   |
|-------------------------|---|---|
| Nom du produit          | : | <b>GMA Garnet</b>   |
| Autres noms             | : | Sable de grenat, grenat d'almandine, PremiumBlast, SpeedBlast, NewSteel, 30/60 Mesh, 50 Mesh, 60 Mesh, 80 Mesh, 120 Mesh, 600/250 |
| Utilisation recommandée | : | Abrasif de décapage, Abrasif pour découpe au jet d'eau  |
| Fournisseur             | : | GMA Garnet (Europe) GmbH  |
| Adresse                 | : | Kehrwieder 11, D-20457 Hambourg   |
| Téléphone               | : | +49 40 30 14 09   |
| Fax                     | : | +49 40 32 70 91   |
| Email                   | : | <a href="mailto:info@gma-garnet.de">info@gma-garnet.de</a>  |

### SECTION 2 – IDENTIFICATION DES RISQUES

**Non dangereux mais comportant des risques** d'après le NOHSC : 1008 (2004)

Le produit tel que fournit contient des traces de quartz (silice cristalline) qui lorsqu'il est utilisé en tant qu'abrasif peuvent se briser pour atteindre une taille respirable (particules suffisamment petites pour aller dans des parties profondes des poumons lorsqu'il est inspiré). La silice cristalline respirable est listée comme une substance cancérigène qui peut causer la silicose et le cancer.

**Le produit est majoritairement du grenat (de variété almandine) qui est une substance non dangereuse.** Les traces de poussière pouvant être trouvées dans le produit non utilisé proviennent de carbonate de calcium qui est un produit non dangereux.

**Phrase de risque :** T R49 – Contient de la silice cristalline qui peut causer le cancer par inhalation

**Phrase de sécurité :** S22 – Ne pas respirer la poussière libérée du produit utilisé

### SECTION 3 – COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LA COMPOSITION

Ce matériel est un mélange naturel de grenat d'almandine et de traces d'autres minéraux.

| Dénomination chimique                  | Numéro CAS  | Proportion (% poids) |
|--|-------------|----------------------|
| Grenat d'almandine $Fe_3Al_2(SiO_4)_3$ | 1302-62-1   | Plus de 97%          |
| Ilménite $FeTiO_3$                     | 103170-28-1 | Moins de 2.0%        |
| Carbonate de calcium $CaCO_3$          | 471-34-1    | Moins de 1.5%        |
| Zircon $ZrSiO_4$                       | 149040-68-2 | Moins de 0,2%        |
| Quartz $SiO_2$ (Silice cristalline)    | 14808-60-7  | Moins de 0,1%        |

### SECTION 4 – MESURES DE PREMIERS SECOURS

Aucun effet sévère ou chronique sur la santé n'est connu concernant les personnes exposées à court ou long terme à cette substance. Noter que de la silice cristalline est présente à des niveaux bas, typiquement 0,1% et qu'une exposition chronique par inhalation de poussière peut causer silicose et cancer.



**GMA GARNET GROUP**

*when your abrasive matters!*



|            |   |
|------------|---|
| Ingestion  | Non toxique. Il n'y a pas d'effets sur la santé connus résultant de l'ingestion accidentelle de petites quantités qui peuvent arriver lors de l'utilisation normale. L'ingestion de grandes quantités peut résulter en une inflammation du système digestif due à l'abrasivité de la substance. Laver la bouche à l'eau en s'assurant de ne pas avaler le rince-bouche. Consulter un médecin pour précaution en cas de gêne   |
| Yeux       | L'exposition aux particules et à la poussière peut causer une irritation de l'œil due à l'abrasivité. Le cas échéant, enlever les lentilles de contact. Maintenir la paupière ouverte et laver à l'eau claire. Continuer au moins 15 minutes ou jusqu'à ce que tous les grains soient éliminés. Consulter un médecin si l'irritation persiste. <b>NE PAS SE FROTTER LES YEUX !</b>  |
| Peau       | Il n'y a pas d'effets sur la santé connus en cas de contact avec la peau qui pourrait arriver lors de l'utilisation normale. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Le contact avec du matériel sous pression peut abîmer la peau par abrasion. Nettoyer chaque blessure ouverte et consulter un médecin. Inhalé : L'exposition à la poussière créée pendant l'usage en tant que média de décapage peut provoquer une irritation de la gorge ou des poumons, étternuements ou une insuffisance respiratoire. |
| Inhalation | La manutention à sec et l'utilisation du produit peuvent provoquer des particules fines qui peuvent irriter quand elles sont inhalées. Peut causer des symptômes comme la toux ou des étternuements. Aller à l'air frais. Se moucher pour éliminer les particules des voies nasales. Si une réaction négative se développe, demander conseil à un médecin.  |

Équipements de premiers secours recommandés : station rince-œil.

## **SECTION 5 – MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

|                         |   |
|-------------------------|---|
| Limites d'inflammation: | Ininflammable   |
| Point d'explosion:      | Non explosif  |
| Risque général:         | Ce produit est inflammable, n'est pas combustible et ne contribue pas à la combustion |
| Média d'extinction:     | Utiliser un média convenant au matériel enflammé                                      |

## **SECTION 6 – MESURE EN CAS DE RELACHEMENT ACCIDENTEL**

Pas de précautions spéciales nécessaires. Porter un équipement de protection, comme pour l'usage normal du produit. Si possible, utiliser un aspirateur pour éviter la génération de poussières non nécessaires, évacuer le reste à l'aide d'un balai.

## **SECTION 7 – MANUTENTION ET STOCKAGE**

Pas de précautions spéciales nécessaires. Les zones de stockage doivent être ventilées et la génération de poussière minimisée lors de la manutention de produit en vrac. Avoir de bonnes habitudes de propreté du site pour maintenir la poussière à un niveau minimum.

## **SECTION 8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE**

|                        |  |
|------------------------|--|
| Standards d'exposition | Les niveaux de poussière respirable doivent être maintenus en dessous de 10 mg/m <sup>3</sup> et la silice respirable en dessous de 0,05 mg/m <sup>3</sup> . Si l'un de ces niveaux est dépassé, le port d'équipements de respiration homologués est nécessaire. |
|------------------------|--|



**Contrôles techniques** Assurer une ventilation suffisante pour maintenir l'exposition en dessous des limites recommandées. Maintenir un environnement de travail propre et sûr, et contrôler l'efficacité.

En cas d'utilisation du produit dans un espace confiné, le niveau de poussières en suspension doit être contrôlé par le cloisonnement physique des opérations de décapage. Le cloisonnement doit permettre une ventilation suffisante. La manutention et l'élimination du produit utilisé sec, doit être réalisée avec des contenants fermés. Alternativement, humidifier le matériel utilisé pour éviter les poussières en suspension.

**Protection personnelle** Respecter les règles locales, nationales ou européennes pour l'utilisation d'équipements de protection individuels. Dans les situations d'exposition à des poussières en suspension, pendant l'utilisation ou la manutention, utiliser un masque de protection avec filtre homologué CE, qui couvre la tête, le cou et les épaules, ainsi que des gants et un tablier en cuir (ou équivalent). Des protections contre le bruit doivent aussi être portées pendant les opérations de sablage ou à proximité de celles-ci.

## **SECTION 9 – PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

|                       |  |
|-----------------------|--|
| Apparence             | Rose à rouge foncé                               |
| Odeur                 | Inodore  |
| pH                    | 7.0 à 8.5  |
| Point de vaporisation | Non applicable                                   |
| Point d'ébullition    | Non applicable                                   |
| Point de fusion       | Environ 1250°C                                   |
| Radioactivité         | En dessous des niveaux mesurables                |
| Solubilité dans l'eau | Insoluble  |
| Gravité spécifique    | 4,1  |
| Inflammabilité        | Ininflammable                                    |
| Dureté                | 7.5 à 8 Mohs                                     |
| Masse volumique       | Environ 2300kg par mètre cube                    |
| Taille des particules | Entre 0.1 mm et 0,6 mm, suivant la granulométrie |

## **SECTION 10 – STABILITE ET REACTIVITE**

|                         |   |
|-------------------------|---|
| Stabilité chimique      | Matériel stable et inerte dans des conditions normales et prévisibles de stockage, manutention et utilisation |
| Conditions à éviter     | Inconnu   |
| Matériaux incompatibles | Inconnu   |
| Décomposition           | Non applicable  |
| Réactions à risque      | Inconnu   |

## **SECTION 11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Noter que de la silice cristalline est présente à des niveaux bas, typiquement 0,1% et qu'une exposition chronique par inhalation de poussière peut causer silicose et cancer.



**GMA GARNET GROUP**

*when your abrasive matters!*



## SECTION 12 – INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Ce matériel est un minéral naturel avec aucune écotoxicité connue. Il est insoluble dans l'eau et inapte à contaminer l'eau ou la chaîne alimentaire.

## SECTION 13 – ELIMINATION

Suivre les règles locales, nationales ou européennes pour l'élimination de déchets solides et inertes, par exemple pour le recyclage ou l'enfouissement. Manier dans des contenants fermés (ex : Big Bags) ou comme déchets humides pour éviter le soulèvement de poussières.

LE MATERIEL CONTAMINE PENDANT L'USAGE PEUT NECESSITER UNE MANUTENTION ET UNE ELIMINATION SPECIALES. IL EST DE LA RESPONSABILITE DE L'UTILISATEUR D'ENTREPRENDRE TOUTE EVALUATION DE LA CLASSIFICATION DU MATERIEL ET DE SON ELIMINATION APRES USAGE.

## SECTION 14 – INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

Aucune précaution spéciale n'est nécessaire. Il est recommandé de garder les Big Bags fermés et les chargements en vrac couverts pour éviter toute génération de poussière ou toute intrusion d'humidité.

Le grenat n'est pas classifié comme polluant maritime, puisqu'il ne correspond pas aux critères de 2.9.3.3.1 "Substances dangereuses pour l'environnement (environnement aquatique)".

Le grenat n'est pas classé comme produit dangereux.

## SECTION 15 – INFORMATIONS SUR LA REGULATION

Aucune réglementation additionnelle connue pour ce produit.

## SECTION 16 – AUTRES INFORMATIONS

Cette MSDS a été préparée par GMA Garnet Pty Ltd en accord avec le code national de pratique pour la préparation des fiches de sécurité, 2<sup>ème</sup> édition [NOHSC: 2011 (2003)].

Date : Mai 2013

Révision : 3

Suivant le guide de la sécurité au travail NOHSC 3017, chaque utilisateur devrait revoir l'information dans le contexte spécifique de l'utilisation prévue.

Fin de la Fiche Sécurité.

